

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 15 août 2022, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Krystelle Noël	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Sont absents :	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Lyse Chatelois	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2022-08-149**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point «18.0 Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2022 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**

6. CDSM ;
7. Loisirs ;
8. Soumissions ;
  - 8.1 Climatisation ;
  - 8.2 Sel à déglacer ;
  - 8.3 Sableuse du Mack 99 ;
9. Sable et transport :
  - 9.1 Sable ;
  - 9.2 Camion ;
  - 9.3 Pelle ;
10. Offre de services :
  - 10.1 Aquatech ;
  - 10.2 SPA ;
11. Croix-Rouge :
  - 11.1 Prolongation de l'entente ;
  - 11.2 Contribution annuelle ;
12. Défibrilateur ;
13. Personne désignée pour tenter de régler les mésententes ;
14. Vente pour taxes ;
15. Paiement des comptes :
  - 15.1 Comptes payés;
  - 15.2 Comptes à payer;
16. Bordereau de correspondance;
17. Rapports :
  - 17.1 Maire;
  - 17.2 Conseillers;
  - 17.3 Directrice générale;
18. Varia ;
19. Période de questions réservée au public ;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022**

Remis à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen mentionne au conseil qu'il faudrait acheter une machine à chaux, semer le terrain et acheter deux râpeaux de trois pieds pour l'entretien du terrain de balle.

Un citoyen fait la demande au conseil de la possibilité de peindre la patinoire en blanc. Il demande aussi s'il y aurait une possibilité de faire un déneigement avec un tracteur l'hiver prochain. Il informe le conseil que le premier boyau d'arrosage coule.

## **5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur n'a pas remis de rapport pour le mois de juillet 2022.

## **6. CDSM**

Un rappel est fait concernant l'inauguration de l'exposition « Malvina Autrefois » qui aura lieu le 20 août prochain.

### **6.1 Stationnement pour l'exposition « Malvina Autrefois »**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2022-07-128, la Municipalité appuyais le projet de mise en valeur de l'histoire de Malvina « Malvina Autrefois » chez la propriétaire du 309, chemin de Malvina où des panneaux d'interprétation ont été installés ;

**ATTENDU QUE** le site sera ouvert aux visiteurs les samedis 20 et 27 août 2022 ainsi que les 3, 10, 17 et 24 septembre 2022 ;

**ATTENDU QUE** plusieurs visiteurs sont attendus sur le site pour profiter de l'exposition et que l'espace de stationnement est restreint ;

#### **Résolution 2022-08-150**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**D'autoriser** le stationnement sur le chemin de Malvina les samedis 20 et 27 août 2022 ainsi que les samedis 3, 10, 17 et 24 septembre 2022 entre 13 heures et 16 heures pour les visiteurs de « Malvina Autrefois».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

### **6.2 Inauguration de l'exposition « Malvina Autrefois »**

**ATTENDU QUE** l'inauguration de l'exposition « Malvina Autrefois » aura lieu le 20 août prochain ;

**ATTENDU QUE** le site d'exposition ne possède pas d'installation sanitaire disponible pour les visiteurs ;

**ATTENDU QUE** plusieurs visiteurs sont attendus et qu'il n'y a pas d'indication pour se rendre sur le site ;

### **Résolution 2022-08-151**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** louer une toilette chimique au montant de 310,00 \$ plus les taxes applicables ;

**DE** faire l'achat de cupcakes et de couverts pour un montant maximum de 250,00 \$ ;

**DE** faire l'achat et l'installation d'un panneau d'indication affichant les dates et les heures d'ouverture du site d'exposition pour un montant de 80,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

La CDSM informe le conseil que l'inauguration du gym extérieur aura lieu le jeudi 8 septembre 2022.

## **7. LOISIRS**

Aucun sujet n'est abordé.

## **8. SOUMISSIONS**

### **8.1 Climatisation**

**ATTENDU QUE** l'unité de climatisation murale dans le bureau de la directrice générale a une pièce brisée, affectant le bon fonctionnement de la climatisation ;

**ATTENDU QUE** la pièce brisée est discontinu et qu'un remplacement complet de l'unité est nécessaire ;

**ATTENDU QUE** des soumissions pour le remplacement ont été demandées à quatre (4) fournisseurs ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues ;

### **Résolution 2022-08-152**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la soumission de Huppé Réfrigérations au montant de 2 550,00 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement de l'unité de climatisation murale dans le bureau de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8.2 Sel à déglacer

**ATTENDU QUE** du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver ;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer ;

**ATTENDU QUE** trois soumissions nous ont été fournies pour le sel à déglacer : Somavrac à 111,95 \$ TM, Sel Frigon Inc. à 123,75 \$ TM à Louiseville et Sel Warwick inc. à 108,00 \$ TM. ;

### **Résolution 2022-08-153**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** la municipalité achètera environ 150 tonnes métriques de sel, conformément à la demande de prix, à 108,00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables à Sel Warwick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 8.3 Sableuse du Mack 99

**ATTENDU QUE** des réparations et de l'entretien doivent être effectués sur la boîte sableuse du camion Mack 99 ;

### **Résolution 2022-08-154**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

D'allouer un montant d'environ 15 000,00 \$ pour la réparation et l'entretien de la boîte sableuse du Mack 99.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 9. SABLE ET TRANSPORT

### 9.1 Sable

#### 9.1.1 Sable pour le MTQ

**ATTENDU QU'** un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour le contrat avec le ministère des Transport du Québec ;

**ATTENDU QUE** deux (2) fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable pour le contrat du MTQ;

#### **Résolution 2022-08-155**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera environ 1 500 tonnes à 4.00 \$ la tonne métrique plus 0.60 \$ la tonne métrique pour mélanger le sel avec le sable plus les taxes applicables de *Gravière Bouchard Inc.* pour les besoins du ministère des Transports du Québec pendant l'hiver.

**QUE** si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### 9.1.2 Sable pour la Municipalité

**ATTENDU QU'** un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour la voirie de Saint-Malo ;

**ATTENDU QUE** deux (2) fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable de la voirie de Saint-Malo ;

#### **Résolution 2022-08-156**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo achètera environ 800 tonnes métriques à 7,25 \$ la tonne sans les taxes applicables de *H.M. Lambert* pour les besoins de la Municipalité pendant l'hiver ;

**QUE** si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## **9.2 Camion**

Un camion pour le transport ne sera pas nécessaire cette année.

## **9.3 Pelle**

**ATTENDU QUE** les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable ;

### **Résolution 2022-08-157**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine ,

**QUE** la municipalité loue une pelle pour le sable à l'Entreprise Daniel Lévesque Ltée pour placer le sable dans l'abri pour le contrat avec le Ministère des Transports du Québec et pour le sable de la municipalité au montant de 82 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **10. OFFRE DE SERVICES**

### **10.1 Aquatech**

**ATTENDU QUE** la société Aquatech a le mandat pour les opérations à la station d'épuration depuis juillet 2021 ;

**ATTENDU QU'** un avenant portant sur l'augmentation des prix pour les frais d'analyse des eaux usées a été transmis à la Municipalité ;

### **Résolution 2022-08-158**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et  
appuyé par le conseiller René Madore,

**QUE** la Municipalité accepte l'avenant de la société Aquatech pour les frais d'analyse externes des eaux usées jusqu'au 31 décembre 2022

qui passent de 1 757,00 \$ à 2 417,00 \$, soit une augmentation annuelle de 660,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 10.2 SPA

Remis à une séance ultérieure.

## 11. CROIX-ROUGE

**ATTENDU QUE** les modalités de l'entente avec la Croix-Rouge ont été renouvelées pour trois ans à la résolution 2019-11-201 ;

**ATTENDU QU'** un amendement de prolongation ainsi que trois autres modifications ont été apporter à l'entente par la Croix-Rouge ;

**ATTENDU QUE** le montant de 180,00 \$ a été établi pour l'année 2022-2023 ;

### **Résolution 2022-08-159**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo paie 180,00 \$ pour l'année 2022-2023 à la Croix-Rouge selon l'amendement de prolongation de l'entente pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile ;

**D'autoriser** la directrice générale et le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

## 12. DÉFIBRILLATEURS

La compagnie Cardio-Choc a offert à la Municipalité de changer de modèle de défibrillateurs pour des semi-automatiques. Le Conseil souhaite garder sa décision initiale d'acheter des défibrillateurs automatiques.

## 13. PERSONNE DÉSIGNÉE POUR TENTER DE RÉGLER LES MÉSENTENTES

**ATTENDU QUE** toute municipalité locale doit désigner une personne pour tenter de régler les mésestentes visées à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU QUE** cette personne peut, dans des conditions précisées à l'acte de désignation, élargir la compétence de la

personne désignée à l'ensemble des propriétaires de son territoire ;

#### **Résolution 2022-08-160**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**DE** nommer Monsieur Marc Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité, comme personne désignée pour tenter de régler les mésententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **14. VENTE POUR TAXES**

Aucune vente pour taxes.

#### **15. PAIEMENT DES COMPTES**

##### **15.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 324 718,91 \$ payés depuis le 12 juillet 2022;

#### **Résolution 2022-08-161**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller René Madore,

**D'**accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 324 718,91 \$ payés depuis le 12 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

##### **15.2 Comptes à payer**

###### **15.2.1 Enviro Solutions Canada Inc.**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2022-04-058, le conseil a accepté l'offre d'Enviro Solutions Canada Inc. pour du chlorure de calcium liquide 35%;

**ATTENDU QUE** le calcium a été livré et épandu et qu'une facture a été remise ;

#### **Résolution 2022-08-162**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**DE** payer la facture numéro 1919 au montant de 7 682,40 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Enviro Solutions Canada Inc. pour le chlorure de calcium liquide 35%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 15.2.2 Régie des déchets de Coaticook

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo par la résolution 2021-04-50 a adhéré à la régie de déchets de Coaticook ;

**ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion est de 13 105,05\$ payable en trois années ;

**ATTENDU QUE** la régie des déchets de Coaticook a acheminé une facture pour le troisième versement ;

#### **Résolution 2022-08-163**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** procéder au paiement du troisième et dernier versements de 4368,34 \$ pour l'adhésion de la Municipalité à la régie de déchets de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### 15.2.3 H.M. Lambert Excavation facture 2670

**ATTENDU QU'** à la résolution 2021-05-086, la Municipalité avait engagé l'entreprise H.M. Lambert Excavation pour effectuer l'excavation et le nivelage du terrain de balle ;

**ATTENDU QU'** il y a eu des travaux supplémentaire de drainage à faire ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été effectués ;

#### **Résolution 2022-08-164**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et

appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** payer la facture 2670 au montant de 6 719,75 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise H.M. Lambert Excavation pour les extras pour l'excavation et le nivelage du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **15.2.4 H.M. Lambert Excavation facture 2651**

**ATTENDU QUE** l'entreprise H.M. Lambert Excavation a été engagée pour la fourniture et le transport du gravier pour la municipalité ;

#### **Résolution 2022-08-165**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**DE** payer la facture 2651 au montant de 45 325,84 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise H.M. Lambert Excavation pour la fourniture et le transport du granulat concassé pour la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **15.2.5 Les Entretiens M&S Létourneau**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a engagé l'entreprise Les Entretiens M&S Létourneau pour les services de fauchage et de débroussaillage comme convenu à la résolution 2022-03-045 ;

**ATTENDU QUE** Les Entretiens M&S Létourneau a fourni ses services de fauchage et de débroussaillage ;

**ATTENDU QUE** Les Entreprises M&S Létourneau a remis une facture à la Municipalité ;

#### **Résolution 2022-08-166**

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer la facture 186 au montant de 2 113,30 \$ plus les taxes applicables à Les Entreprises M&S Létourneau pour ses services de fauchage et de débroussaillage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **15.2.6 JP Cadrin et associés**

**ATTENDU QUE** la firme JP Cadrin et associés a effectué les travaux d'équilibrage pour le dépôt du rôle 2023-2024-2025 ;

**ATTENDU QU'** ils ont envoyé deux factures pour les versements des mois d'avril et de juillet ;

#### **Résolution 2022-08-167**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

**DE** payer la facture 20223548 au montant de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables à la firme JP Cadrin et associés pour le versement du mois d'avril pour les travaux d'équilibrage pour le dépôt du rôle 2023-2024-2025 ;

**DE** payer la facture 20223549 au montant de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables à la firme JP Cadrin et associés pour le versement du mois de juillet pour les travaux d'équilibrage pour le dépôt du rôle 2023-2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **15.2.7 Jeux 1 000 pattes**

**ATTENDU QUE** à la résolution 2021-12-221, la Municipalité a accepté la soumission de Jeux 1 000 pattes pour les appareils de fitness pour le gym extérieur ;

**ATTENDU QUE** les appareils ont été reçus et qu'une facture a été remise ;

#### **Résolution 2022-08-168**

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer la facture F-452 au montant de 12 085,29 \$ taxes incluses à Jeux 1 000 pattes pour les appareils de fitness du gym extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **15.2.8 Compte de dépenses du Maire**

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions ;

**ATTENDU QU'** du kilométrage et des frais de repas sont relié à ses déplacements ;

**Résolution 2022-08-169**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Krystelle Noël,

**DE** payer les frais de déplacements à Monsieur le Maire Benoît Roy pour les mois de novembre 2021 à juillet 2022 au montant de 709,72 \$;90

**DE** rembourser la facture pour l'achat de mélange à gazon pour le terrain de balle au montant de 289.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**16. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

**17. RAPPORTS :**

**17.1 Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a officiellement déposé sa demande pour rejoindre la MRC de Coaticook.

**17.2 Conseillers**

Aucun sujet n'est abordé.

**17.3 Directrice générale**

Aucun sujet n'est abordé.

**18. VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée.

**20. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

**21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.  
Il est 22h24.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
greffière-trésorière